

Joseph COOLEN
Président de la CSC de l'AWIPH Namur
Rue Darville, 46 - 5380 FERNELMONT
E-mail : jcoolen@swing.be

A l'attention du Président et aux
Conseillers Provinciaux de la Province
de Namur

Namur, le 21 janvier 2008

Concerne : les "aides techniques aux organisations et institutions de handicapés de la Province de Namur".

Madame, Monsieur,

Nous avons appris la décision du Conseil Provincial de supprimer l'octroi d'aides techniques aux associations de personnes handicapées et nous la regrettons vivement. Cette décision prive en effet plusieurs institutions et associations du Namurois de moyens nécessaires, avec d'autres, pour atteindre leurs objectifs, c'est-à-dire la reconnaissance, l'épanouissement personnel et l'intégration sociale des personnes handicapées.

Cette décision de suppression pure et simple et sans aucun préavis lèse non seulement les personnes handicapées elles-mêmes, mais aussi les associations et donc nécessairement les nombreux professionnels et volontaires qui oeuvrent au quotidien sur le terrain au bénéfice des ces personnes. Les personnes-ressources mises à disposition par la Province dans le cadre de ces aides techniques leur permettaient en effet de diversifier et de développer de manière qualitative les diverses activités et animations proposées à leurs membres ou résidents.

Cet avantage substantiel permettait aux institutions/associations de bénéficier d'animateurs de qualité pour mener à bien des projets nouveaux, ou qui plaisaient particulièrement à une partie de nos usagers. Les associations n'ont pas les moyens de tenter ces expériences par ailleurs, car cela obligerait à l'engagement de professionnels spécialisés dans l'une ou l'autre technique pour quelques heures de prestation mensuelle. La souplesse de la formule apportée par la Province répondait véritablement aux besoins rencontrés sur le terrain. Il est dommage que les associations/institutions profitant de cet avantage n'ai pas été concertées, ni même averties de la suppression de cette aide technique.

Les personnes handicapées perdent ainsi un quota appréciable d'heures d'animation qui leur permettaient de découvrir de nouvelles techniques d'expression et de bien-être, au niveau artistique, musical, sportif, ... Ces animations étaient également l'occasion de rencontres enrichissantes offertes aux personnes handicapées, parfois précarisées et isolées, des occasions de s'exprimer à leur façon, de prendre "du bon temps" dans des activités adaptées à leurs difficultés.

Si l'on ajoute à cela la perte récente de subsidiation de la province pour l'organisation des séjours de vacances pour personnes handicapées, c'est tout un volet social qui se ferme.

Pour les 'animateurs province', c'était l'opportunité de se faire reconnaître avec leurs qualités auprès des associations/institutions, de rencontrer un public de personnes handicapées et de

s'y adapter, de faire des heures de prestation déclarées et reconnues (en complémentarité parfois avec d'autres emplois) tout en gardant une certaine liberté de négociation avec les associations/institutions dans le choix des horaires, du temps de travail, du projet à mener ... Sans compter l'excellente collaboration donc les associations et institutions bénéficiaient auprès de la coordinatrice du service.

Des représentants des associations qui bénéficiaient de cette mesure de la Province et qui sont par ailleurs membres de la commission subrégionale de coordination AWIPH de Namur ont eu l'occasion de débattre de ce point. Ils expriment leur déception quand à la perte de cet avantage, mais aussi leur étonnement devant la façon dont cette décision a été passée sous silence. Ils demandent que cette décision soit revue et examinée avec tout le soin qu'elle mérite, en prenant la mesure des conséquences qu'elle implique.

Vous remerciant pour l'attention que vous réserverez à notre courrier et à son contenu, nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Joseph COOLEN
Président de la Commission Subrégionale
de Coordination de l'AWIPH de Namur.

P.S. : Sont directement concerné par cette mesure les institutions suivantes s'occupant de personnes handicapées :

1. L'ACIH-AAM Dinant,
2. ASPH Namur,
3. Le Centre de jour Les Ateliers de Jambes,
4. Revivre à Sugny à Sugny,
5. La Mouche d'Api à Mettet,
6. Stations Plein Air de Salzinnes,
7. La Douceur Mosane,
8. L'IMP Saint- François de Bouge,
9. Le Club de Locris la cordes,
10. Le Rebjou à Bossière,
11. Fraternité Les Goélands de Couvin,
12. Le Home le Foyer de Bothey,
13. Clairval de Suarlée,
14. Le Foyer à Malonne,
15. Le Ressort à Mazy,
16. L'Accueil Mosan de Namur,
17. L'Accueil Mosan de la Marlagne,
18. Les Dauphins Sambriens à Auvelais,
19. Sport Santé Namur à Saint-Servais.